



Maire : A.BUTEL
1^{er} adjoint : J. LAPEYRE
2^{ème} adjoint : J. PUGET
3^{ème} adjoint : A. LAURENS

Conseil municipal du 31/01/2023

Présents: A.BUTEL, M.J.CAYOL, J.LAPEYRE, A.LAURENS, A.MANIVEL, F.PRAL, J.M.PRAYER, J.PUGET, M.P.ROGOU, J.SARRAZIN, J.L.SERRES

Excusés/pouvoirs: S.PATRAS (pouvoir donné à A.BUTEL), C.LAPEYRE

DANS CE NUMÉRO:

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du PV 21/01/23 - **Approuvé**
- 3- Stations d'épuration - AMO (complément budgétaire)
- 4- Désignation de la personnalité qualifiée siégeant au CA de la SEM Dévoluy
- 5- Désignation des membres du conseil municipal au sein des commissions et groupes de travail de la CCBD
- 6- Approbation du rapport de la CLECT—Piscine du Chevalet
- 7- Approbation du rapport de la CLECT—Actions jeunesse
- 8- Demande de subventions dans le cadre du programme ACTEE
- 9- Lotissement « Les Lapiaz » - proposition d'acquisition du lot n°14
- 10- Convention de partenariat avec Cyprien SARRAZIN
- 11- Convention de mise à disposition d'infrastructures municipales du Centre sportif - Caserne des pompiers du Dévoluy
- 12- Convention de mise à disposition d'infrastructures municipales du Centre sportif - Gendarmerie du Dévoluy
- 13- Convention de mise à disposition d'infrastructures municipales du Centre sportif - Ski Club du Dévoluy

Au cours du dernier Conseil Municipal du 21 janvier dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

3- Stations d'épuration—AMO (complément budgétaire) :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

•DIT que le montant prévisionnel du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du type d'exploitation des STEP du Dévoluy sera d'un montant inférieur à 40 000€ HT.

4- Désignation de la personnalité qualifiée siégeant au CA de la SEM Dévoluy :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 1 contre (M.P.ROGOU):

•DÉSIGNE Monsieur Jean-Marie BERNARD comme personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration de la SEM Dévoluy.

5- Désignation des membres du Conseil municipal au sein des commissions et groupes de travail de la CCBD :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 1 contre (M.P.ROGOU):

•PROPOSE à la Communauté de Communes Buëch Dévoluy les membres suivants :

- C o m m i s s i o n « Développement économique » : M.J. CAYOL, J. PUGET, J.L. SERRES

- Commission « Environnement, déchets, GEMAPA » : A. LAURENS

- Commission « Cohésion sociale » : J. PUGET

- Commission « Tourisme » : F. PRAL, J.M. PRAYER, J. SARRAZIN

- Commission « Politique contractuelle » : A. BUTEL, J. PUGET, J.L. SERRES

Groupe de travail « Energies renouvelables » : A. LAURENS, J.L. SERRES

•PRÉCISE que seuls les élus désignés ci-dessus pourront faire entendre leur voix au nom de la commune du Dévoluy lors des réunions des commissions ou groupes de travail susmentionnés.

6- Approbation du rapport de la CLECT— Piscine du Chevalet :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

•APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 22/11/2022 « Piscine du Chevalet » .

7- Approbation du rapport de la CLECT— Actions jeunesse :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

•APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 22/11/2022 « Actions jeunesse » .

8- Demande de subvention dans le cadre du programme ACTEE :

-Un pré diagnostic de l'Ecole de Saint Etienne :

Coût total HT : 1 500€ HT
Département Hautes-Alpes : 50% soit 750€ HT

Autofinancement : 50% soit 750€ HT

-Un audit sur l'ancienne mairie de Saint Etienne

Coût total HT : 2 000€ HT
Département Hautes-Alpes : 50% soit 1 000€ HT

Autofinancement : 50% soit 1 000€ HT

-Un audit sur la médiathèque

Coût total HT : 3 000€ HT
Département Hautes-Alpes : 50% soit 1 500€ HT

Autofinancement : 50% soit 1 500€ HT

-Un audit sur l'accueil du camping

Coût total HT : 3 000€ HT
Département Hautes-Alpes : 50% soit 1 500€ HT

Autofinancement : 50% soit 1 500€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

•SOLLICITE le Département des Hautes-Alpes pour l'octroi de subventions comme détaillé dans le plan de financement ci-dessus.

9- Lotissement Les Lapiaz proposition du lot n°14 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 1 abstention (M.P.ROGOU):

•FIXE pour les lots restants un prix plancher unitaire de 100 000€,



Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

- 14- Modification du tracé du GRP Tour du Dévoluy
- 15- Urbanisme - Déclaration d'intention d'aliéner
- 16- Information sur les décisions du maire prises au titre de ses délégations reçues du conseil municipal

•DIT que les offres inférieures au prix plancher susmentionné seront rejetées,

•DIT que des contre-propositions pourront être formulées,

•PRÉCISE que ce prix plancher pourra légèrement varier selon les spécificités et contraintes de chaque lot.

15- Urbanisme - Déclarations d'intention d'aliéner :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

•APPROUVE la décision de la commission urbanisme,

•DECIDE de ne pas user de son droit de préemption pour les déclarations intentions mentionnées en annexe

10- Convention de partenariat avec Cyprien SARRAZIN :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

• APPROUVE la convention proposée ci-annexée

•DIT que la convention sera valide durant 3 ans à compter de la saison d'hiver 2022/2023,

•AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention

16- Informations sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT) :

Les élus ont eu le tableau récapitulatif en amont de la séance.

Si vous souhaitez accéder aux Procès-verbaux complets, vous pouvez vous rendre sur le site de la Commune:
www.mairiedevoluy.fr

Le PV relatif à ce conseil municipal sera publié dès son approbation en séance.

Séance levée à 19h10

11- Convention de mise à disposition d'infrastructures municipales du Centre sportif - Caserne des pompiers du Dévoluy :

Point reporté

12- Convention de mise à disposition d'infrastructures municipales du Centre sportif - Gendarmerie du Dévoluy :

Point reporté

13- Convention de mise à disposition d'infrastructures municipales du Centre sportif - Ski Club du Dévoluy :

Point reporté

14- Modification du tracé GRP Tour du Dévoluy :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec deux abstentions (F.PRAL et J.SARRAZIN):

•S'OPPOSE à la proposition de la CCBD (proposition n°02);

•VALIDE la déviation du GRP du Tour du Dévoluy selon le 1er tracé proposé par le CDRP05.